

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 21 mars 2023 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 15 mars 2023

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 23  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cecilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Julien PICHELIN, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Cécilia RUGALA, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2023-03-05**  
**ANNEE 2022 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES**

**Rapporteur : Claude LEGOUY**

En application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, concernant les opérations immobilières réalisées par les Collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2022 doit faire l'objet d'une information lors du compte administratif de la même année.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune :

**Acquisitions réalisées en 2022 :**

- **Terrain rue Marie Rotsen – Surface 461 m<sup>2</sup>**

M. et Mme Maxime LEMAIRE ont cédé la partie de la parcelle BC28 frappée dans sa partie Nord d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme.  
Prix : 4.610 €. (+ frais de notaire 599,85 €).

- **Propriété – 9 Rue des Bleuets (Budget annexe Assainissement)**

Acquisition pour la création d'un bassin d'infiltration et d'écrêtement auprès de Mme Marie-Claude MERCIER d'un bien immobilier composé d'une maison d'habitation d'une superficie habitable de 80 m<sup>2</sup> pour une contenance de 568 m<sup>2</sup> (parcelle AW 353).  
Prix : 217.350 euros (+ frais de notaire 3.366,17 €),

- Ont été mandatées en 2022 les acquisitions de terrains quartier Bouillant : 28.500 € (+ frais de notaire 1.330,20 €), et 46T avenue Pasteur : 116.000 € (+ frais de notaire 2.243,62 €).  
Ces ventes avaient été conclues en 2021.

#### Cessions réalisées en 2022 :

- Maison située 21 rue Jean-Jacques Rousseau

Ce bien immobilier, composé d'une maison d'habitation de 146 m<sup>2</sup>, pour une surface totale de 461 m<sup>2</sup> (parcelle n°A1107), a été vendu à M. et Mme Renato MONTI.  
Montant : 326.000 €.

- Terrains situés entre la rue Mozart et la rue des Brayes

Le délaissé du domaine public constituait une emprise entre la rue Mozart et la rue des Brayes, composée d'une sente et d'espaces verts entre les propriétés riveraines.  
L'emprise de terrain concernée, qui appartenait au domaine privé communal, a été acquise, en différents lots, par les riverains intéressés à titre de parcelles de jardins.

Ces ventes ont eu lieu moyennant un prix de 15 € au m<sup>2</sup>.

Parcelle	Superficie	Acquéreur	Prix (en €)
BH 153	49 m <sup>2</sup>	ZEZNANSKI	735
BH 154	146 m <sup>2</sup>	LEWANDOWSKI	2 190
BH 155	74 m <sup>2</sup>	GAILLARD	2 010
BH 157	125 m <sup>2</sup>	DRON	1 875
BH 158	114 m <sup>2</sup>	THIEUX	1 710
BH 159	44 m <sup>2</sup>	HAMANI	660
BH 160	131 m <sup>2</sup>	THIEUX	1 965
BH 161	33 m <sup>2</sup>	HOULLIER	495
<b>TOTAL</b>			<b>11 640</b>

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2022 tel que détaillé ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 21 mars 2023.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : **23 MARS 2023**

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



**INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20230321-DEL2023-03-05-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023